

# Le Cheminot de France



Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies

Rédaction et Administration : 5, rue Cadet, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : TAITBOUT 40-91

Chèques Postaux : Paris 26-44

Abonnement : 10 francs



## Propagande ! Propagande !

Notre XVI<sup>e</sup> Congrès Fédéral est terminé. Il a marqué la fin de l'étape qu'on vient de courir, avant d'entreprendre l'ascension plus rude, vers le sommet.

Ce Congrès de 1936 doit être pour nous le point de départ d'une action de propagande intensive, destinée à amener à notre Fédération les inconnus, dont la masse reste énorme.

Il faut donc que tous les militants, et si étaient nombreux, qui ont assisté à ce Congrès, prennent la ferme résolution de faire les apôtres du Syndicalisme Chrétien.

Pour cela, il suffit qu'ils aient conscience, sans fausse modestie, d'être de la race de ceux auxquels le Christ a dit : *Vous êtes le pain et le sel de la terre*.

Le pain et le sel, deux aliments qui semblent peut-être bien modestes aux raffinés de ce siècle. Pourtant, si l'on y réfléchit, sans eux toute nourriture semblerait fade et insipide, comme semble terme et dénuée de saveur toute doctrine qui prétend faire le bonheur de l'humanité sans assoir ses bases sur le principe de la dignité humaine.

Le Syndicalisme Chrétien voit dans l'homme autre chose qu'un être de chair ayant de seuls besoins matériels, mais il se préoccupe de ses aspirations intellectuelles et spirituelles.

Il prétend que l'homme ne saurait se contenter de recevoir sa subsistance d'un Etat totalitaire; il exige pour l'homme l'indépendance, le droit de vivre dignement de son travail et non de recevoir des subsides, le droit de se constituer une famille bâtie en élévant ses enfants lui-même selon ses principes.

Il prétend que, si imparfaits soient-ils, les hommes sont tous frères et que, par une bonne volonté réciproque et le respect des droits sacrés de chacun, le Capital et le Travail doivent s'entendre pour le mieux-être de tous.

Tous les principes qui donnent au Syndicalisme Chrétien cette puissance de rayonnement qui le fait s'imposer peu à peu à la masse et que ses adversaires lui reconnaissent eux-mêmes.

Voilà ce qui nous a permis de

franchir victorieusement les épreuves de l'année 1935 et, dans la lutte contre les Décrets-Lois, de ne jamais faillir à notre doctrine.

Voilà ce qui nous a permis de résister à l'épreuve de l'Unité Syndicale et de dire avec fermeté : *Nous resterons nous-mêmes, car notre mouvement est un; nous sommes affiliés à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, nous avons notre plan d'action, celui de la C. F. T. C., qui apporte au monde moderne les suggestions capables de le sortir du chaos.*

Allons, militants, avec tout cela, n'avez-vous pas en mains tout ce qu'il faut pour vous mettre en campagne ?

Sans doute, nous le savons, certains d'entre vous luttent dans des conditions parfois très dures pour maintenir leur idéal.

Mais il faut que TOUS prennent part à la bonne bataille : RESISTER, C'EST BIEN ; PROGRESSEZ, C'EST MIEUX.

Il faut aller de l'avant, il faut creuser parmi ceux qui ont assez de dignité pour ne pas se laisser intimider par les menaces d'organisations qui se targuent d'être les plus fortes.

Nous pouvons, nous aussi, être FORTS ; c'est à nous de VOULOIR le triomphe de nos idées, de notre Chrétianisme.

Le pain et le sel, deux aliments qui semblent peut-être bien modestes aux raffinés de ce siècle. Pourtant, si l'on y réfléchit, sans eux toute nourriture semblerait fade et insipide, comme semble terme et dénuée de saveur toute doctrine qui prétend faire le bonheur de l'humanité sans assoir ses bases sur le principe de la dignité humaine.

Le Syndicalisme Chrétien voit dans l'homme autre chose qu'un être de chair ayant de seuls besoins matériels, mais il se préoccupe de ses aspirations intellectuelles et spirituelles.

Il prétend que l'homme ne saurait se contenter de recevoir sa subsistance d'un Etat totalitaire; il exige pour l'homme l'indépendance, le droit de vivre dignement de son travail et non de recevoir des subsides, le droit de se constituer une famille bâtie en élévant ses enfants lui-même selon ses principes.

Il prétend que, si imparfaits soient-ils, les hommes sont tous frères et que, par une bonne volonté réciproque et le respect des droits sacrés de chacun, le Capital et le Travail doivent s'entendre pour le mieux-être de tous.

Tous, avec confiance, non seulement pour défendre nos principes, mais encore pour leur conquérir de nouveaux adeptes, afin que notre Fédération vive plus forte et plus belle.

**Le Propagandiste.**

## A PROPOS DE L'UNITÉ

### Mise au point

Dans une réponse à un tract sur l'Unité, réponse parue dans la Tribune des Cheminots du 15 avril dernier, SERVAL apporte ses observations — ce qui est son droit — en se défendant de potemquier, mais simplement pour essayer d'éclairer nos camarades qui peuvent encore être trompés.

Je me permettrai d'en faire autant. Cela me sera plus facile, étant mieux documenté que SERVAL car, non content d'avoir en mains notre tract et sa réponse, je me suis donné la peine de les lire tous les deux.

En effet, SERVAL écrit, laissant croire qu'il reproduit le tract en question, que nous, Cheminots Chrétiens, sommes d'accord avec les Unitaires et les Confédérés sur les réformes à apporter au régime actuel et il brode là-dessus en faveur de l'Unité totale, complète, de tous les Cheminots, puisque, d'après lui, nous reconnaîtrions que nous sommes d'accord.

Or, notre tract, que j'ai sous les yeux, dit au contraire : *NOUS NE SOMMES PAS D'ACCORD*, etc.

Je reprends qu'on puisse défigurer ainsi un tract et qu'on nous fasse lire exactement LE CONTRAIRE de ce que nous écrivons.

Pour mes camarades et moi-même, qui avons apparemment jadis à la C.G.T., et par conséquent, avons fait l'expérience de l'Unité, nous sommes fixés et trouvons inutile de recommencer puisque nous ne croyons pas l'Unité possible dans l'état actuel des esprits. Est-ce que nos camarades unitifiés pourraient nous reprocher d'avoir un autre idéal que le leur et de nous efforcer de le servir de toutes nos forces et de toute notre force ?

Un certain nombre de nos syndiqués ont des convictions religieuses auxquelles ils sont profondément attachés. SERVAL oserrait-il affirmer que ces conceptions n'avaient jamais été attaquées par ses camarades, soit en réunion, soit dans le journal corporatif ou les différents Organes régionaux ? Et ceci non seulement dans le passé, mais nous pourrions encore apporter une foule de textes 1936, si nous ne craignions pas d'allonger cet article.

Quant au Régime capitaliste, nous n'avons pas du tout pour lui le respect profond qu'on veut bien nous prêter. Nous sommes les premiers à en dénoncer LES ABUS dont nous ressentons, nous aussi, les funestes effets, mais nous avons la conviction — et je ne parle pas de certaines conceptions économiques et sociales auxquelles nous ne nous soucions pas — qu'on ne reconstruira pas en écartant délibérément les forces morales et religieuses que les meilleurs unitifiés pourraient nous reprocher d'avoir un autre idéal que le leur et de nous efforcer de le servir de toutes nos forces et de toute notre force ?

L'impression d'ensemble dégagée de ces trois journées vécues fraternellement au milieu de militants et amis venus de tout le pays est une impression de force calme et de confiance absolue.

Les Rapports qui furent discutés tant sur la Coordination des transports que les Revendications des jeunes, etc., démontrent une fois de plus le travail profond accompli par des militants dont peuvent s'honorer à la fois le Syndicalisme et la Profession. Ce Congrès fut calme dans les discussions, où chaque intervention eut certes son tempérament propre, mais où ne fut jamais débordé le cadre de l'intérêt commun. Savoir ainsi ne considérer l'intérêt particulier que dans la mesure où il sert l'intérêt général, c'est vraiment le signe des forts ! Et ce fut celui de notre Congrès !

\*\*

Et notre confiance, ébranlée peut-être, camarades délégués, n'est-elle pas sortie renforcée lorsque nous étions avide de ZIRNHELD nous exposer avec son éloquence chaude et persuasive le Plan de la C.F.T.C. ? Plan d'ensemble jetant des bases solides à la société que nous révons, qui seul a su mettre en évidence l'éminente dignité de la personnalité humaine avec ses légitimes exigences, qui, à l'inverse d'autres plans, a su mettre en relief qu'il ne devait pas y avoir seulement entre le Capital et le Travail une lutte à mort, mais plutôt une compréhension réciproque. Plan qui s'est concrétisé sous forme de propositions de loi qui, approuvées et appliquées, permettraient aux travailleurs d'avoir leur place au soleil et feraien disparaître de leurs

Camarades Cheminots, le Congrès a donné les consignes qui vous seront transmises par vos délégués. A l'œuvre donc dès maintenant pour faire aboutir nos revendications. Mais à l'œuvre avant tout pour former nos militants, pour recruter et assurer à notre doctrine la première place dans le Pays. Si vous le voulez et si vous savez répondre à ce qu'attendent de vous ceux qui ont la lourde charge de diriger les destinées du Syndicalisme Professionnel, les heures sombres que nous vivons passeront, et l'heure de la Justice et de la Liberté sonnera !

P. Sauvat.  
Réseau P. L. M.

## Le XVI<sup>e</sup> Congrès de notre Fédération qui s'est tenu à Paris les 8, 9 et 10 mai a obtenu un très gros succès

### IMPRESSIONS DE CONGRÈS

Notre XVI<sup>e</sup> Congrès Fédéral a été réussi et avec lui ont passé, les 8, 9 et 10 mai, d'innoubliables journées ! Et ceux d'entre nous qui sont partis peut-être inquiets, anxieux de connaître après une année où se sont produits tant d'événements, notre force en même temps que celle du Syndicalisme Chrétien, sont repartis, j'en suis sûr, joyeux et confiants.

L'Unité Syndicale réalisée entre les deux C. G. T. n'allait-elle pas ébranler les fondements même de nos Organisations ? La Crise économique qui persiste n'avait-elle pas découragé de bonnes volontés ? Témoins des injustices sociales qui se sont produites depuis le Congrès d'Avril 1935 par l'application des scandaleux Décrets-Lois de juillet, nos amis ne s'étaient-ils pas découragés et nos effectifs se maintenaient-ils ? Autant de questions ignorées souvent mais toujours jardins qui furent applaudis et récompensés lorsqu'en fut désigné le bénéficiaire, notre camarade REGNAUD, du Réseau de l'Est.

Peut-on oublier enfin l'ovation qui fut faite à l'adresse de M. NIVARD, Président des Cheminots de l'Internationale, venu tout exprès de Hollande pour assister à nos travaux ? Elle s'adressait, certes, à sa personne, pour lui exprimer combien sa présence était agréable aux Cheminots Français, mais, par-dessus sa personne, elle allait à tous les Cheminots des autres Nations. Le Syndicalisme Chrétien ne connaît pas la limite



Joseph REGNAUD,

des frontières. Et il devient ainsi à notre époque le facteur de cette puise totale dont rêve l'humanité.

Journées de collaboration continue, journées de joie, journées d'espérance !

\*\*

Camarades Cheminots, le Congrès a donné les consignes qui vous seront transmises par vos délégués. A l'œuvre donc dès maintenant pour faire aboutir nos revendications. Mais à l'œuvre avant tout pour former nos militants, pour recruter et assurer à notre doctrine la première place dans le Pays. Si vous le voulez et si vous savez répondre à ce qu'attendent de vous ceux qui ont la lourde charge de diriger les destinées du Syndicalisme Professionnel, les heures sombres que nous vivons passeront, et l'heure de la Justice et de la Liberté sonnera !

P. Sauvat.  
Réseau P. L. M.

### RESOLUTION ADOPTÉE DES L'OUVERTURE DU CONGRÈS

Le Congrès de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France (C. F. T. C.), réuni à Paris, le 9 mai 1936, tient, dès le début de ses travaux, à renouveler l'énergique protestation élaborée par le Bureau Fédéral, contre les Décrets-Lois du 16 juillet 1935 et les mesures arbitraires et immorales qui en ont découlé.

Constatant que ces mesures n'ont, d'ailleurs, fait qu'aggraver, ainsi qu'il était prévu, la situation difficile qu'elles devaient améliorer,

Le Congrès réclame l'abolition pure et simple des Décrets et le retour au régime statutaire, le seul légal aux yeux des Cheminots ;

Donne mission au Bureau Fédéral de poursuivre avec énergie la réalisation de ce vœu, et passe à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR DE CLOTURE

La Fédération des Cheminots de France et des Colonies (C.F.T.C.), fidèle à ses principes et à sa ligne de conduite de toujours et mettant au premier plan de ses préoccupations les intérêts professionnels, économiques et sociaux, dans le cadre des Libertés démocratiques et, notamment, des Libertés syndicales ;

Maintient son opposition catégorique aux injustices des Décrets-Lois, dont elle persiste à demander l'abrogation ;

Réclame une refonte du régime des Chemins de Fer, s'inspirant du projet élaboré de longue date par la Fédération ;

Iniste pour qu'enfin, soit entreprise une coordination rationnelle de l'ensemble des transports, qui tienne compte des exigences du bien commun et sauvegarde les intérêts légitimes du personnel ;

Rappelle ses revendications antérieures et notamment :

Les 21 jours de congé ;

La semaine de quarante heures et, en attendant, l'abrogation des abus entraînés par la réglementation actuelle ;

Le maintien des garanties statutaires à l'ensemble du personnel des Chemins de Fer, et, en particulier, la titularisation dans le cadre permanent des nombreux auxiliaires et journaliers ;

Affirme sa solidarité avec les travailleurs pour le maintien des Lois sociales et des conditions normales d'existence.

### Séance du samedi matin

OUDIN, Président Fédéral, entouré de MONTALS, Vice-Président ; DUFOUR et VIELLEFON, Président et Vice-Président honoraire ; DARNET, Secrétaire Fédéral ; Gaston TESSIER, Secrétaire Général de la C.F.T.C. et M. NIVARD, Président de la Fédération Internationale des Cheminots Chrétien, ouvre la séance à 9 h. 30.

Après avoir remercié les nombreux camarades présents, il se réjouit de voir à ses côtés M. NIVARD ainsi que Gaston TESSIER et les remercie en termes chaleureux.

Le Président de la Fédération Internationale remercie de l'accueil qui lui est fait et formule les vœux les plus sincères pour le succès du Congrès.

Le Bureau de séance est alors ainsi constitué : Président GRIMAUT (Etat), Assesseurs PERY (Bordeaux-Midi) et KAMMIES (Metz).

Après quelques mots de remerciements du Président, on passe à la discussion du rapport moral, chapitre par chapitre.

### RAPPORT MORAL Situation des Chemins de Fer dans l'économie générale.

PAILLIEUX (Etat) présente, au nom de son Réseau, un projet de vœu contestant l'action néfaste des Décrets-Lois sur l'économie du pays en général et sur celle des Chemins de Fer en particulier et demandant leur abrogation.

GARNIER (Nord) demande d'incorporer dans le vœu Etat quelques mots soulignant l'immoralté de la plupart des Décrets-Lois.

LACASSAGNE (P.-O.) demande un texte flétrissant l'attitude des Parlementaires qui ont accordé les Pleins pouvoirs

au Gouvernement, souscrivant ainsi par avance aux dispositions qui seraient prises par Décret.

DARNET, Secrétaire Fédéral, dit que le Bureau Fédéral a toujours été hostile aux Décrets-Lois et est d'avis d'adopter le vœu.

PAILLIEUX (Etat), après avoir montré le vœu dans le sens indiqué par GARNIER, estime que le fait de condamner l'œuvre est une reprobation suffisante pour les auteurs. Après de nouvelles interventions de LACASSAGNE (P.-O.), SCHMITT (A.-L.), DELBERT (Nord), IIACQUART (Est), le vœu qu'on a lu d'autre part est adopté.

### Action Fédérale

DELBERT demande au Congrès de remercier le Bureau Fédéral pour l'action avisée et énergique qu'il a menée pendant le dernier exercice. Les applaudissements nourris qui saluent cette intervention démontrent combien l'assemblée partage son avis.

BERTRAND (Est) fait un parallèle entre le régime des Allocations pour charges de familles attribuées aux Fonctionnaires et le nôtre ; il déplore que nous ne soyons pas admis à bénéficier comme eux de l'augmentation

ont été défendues par des Ligues auxquelles ils étaient affiliés. Mais les ligues sont tellement nombreuses qu'il est impossible de se mettre en rapport avec chacune d'elles; l'action syndicale doit suffire. Cependant, chaque fois que cela sera possible, le Bureau Fédéral ne demande pas mieux que de s'aboucher avec les groupements importants pour se mettre d'accord en vue de mener une action parallèle.

PAILLIEUX attire l'attention sur l'argumentation de la Fédération vis-à-vis des Décrets-Lois et souligne les heureux effets de l'action menée par le Cartel interfédéral.

### Retraites

Après une demande d'explications de DELSERT sur les versements rétroactifs de BERTRAND sur la situation des Agents mobiliés dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Sections, puis on en vient à l'emploi de plus en plus important d'auxiliaires et temporaires dans les divers services des Réseaux. Cet état de choses est d'abord l'immoral, car ces auxiliaires reçoivent des émoluments très bas qui ne peuvent leur permettre d'élever dignement une famille; ensuite, il porte gravement atteinte aux intérêts du Personnel commissionné. Le Congrès demande au Bureau Fédéral d'engager une action vigoureuse en vue de limiter l'emploi des temporaires aux cas généralement admis.

DELSERT ayant fait remarquer que la plupart des Auxiliaires sont des mineurs, on en vient naturellement à examiner la situation qui est faite à ces derniers.

Ce chapitre a donné lieu à un large échange de vues auquel participeront notamment : DELSERT, LACASSAIGNE, BERTRAND, DUFOUR, qui se soucient l'intérêt tout particulier que le Congrès et notre Organisation portent à la situation de nos jeunes camarades de travail.

Le Bureau Fédéral s'emploiera de son mieux pour que le mouvement de reprise de nos jeunes camarades s'accentue et on peut espérer que les compressions ayant atteint leur extrême limite, il semble bien que le recrutement pourra être repris à peu près normalement sur tous les Réseaux.

### Réglementation du travail

La loi sur la journée de 8 heures est fréquemment violée par les Réseaux et nombreux sont ceux qui sont signalés, en particulier en ce qui concerne les Aiguilleurs qui ont une si grande part de responsabilité et les Agents de certaines gares dont l'amplitude de Service atteint jusqu'à 12 heures sans coupures effectives.

Tout en demandant la mise en application de la Semaine de 40 heures, notre Organisation doit intervenir énergiquement pour faire respecter la législation en vigueur.

Sur intervention d'un camarade de l'Est, il est décidé qu'une Commission d'Agents de trains se réunira le lendemain matin, à 8 heures, pour étudier et mettre au point les revendications particulières à cette catégorie d'Agents.

La discussion du Rapport moral ne pouvant être terminée avant le déjeuner, la suite est renvoyée à cet après-midi et la séance est levée à 11 h. 55.

Le secrétaire de séance : LAFON.

Séance ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de GLEVAREC (P.-O.), assisté de VERHAMME (Nord) et de Mme MAILLY (C.C.).

La suite du Rapport Moral est reprise au chapitre de

### La propagande

L'ETAT préconise comme un moyen efficace la diffusion du Plan de la C.F.T.C.

LANSON (P.-O.) souhaite l'organisation de réunions largement ouvertes à tous les Syndiqués chrétiens indépendamment des Cheminots.

DELSERT (Nord) rappelle la Commission de Propagande Féodale : il serait bon dit-il, pour donner à cette Commission une activité accrue, qu'elle soit constituée de membres pris parmi ceux du Conseil Fédéral, les membres du Bureau fédéral ayant beaucoup trop à faire.

LE ETAT suggère la diffusion large du Journal ; il insiste particulièrement sur la tâche dévolue à chaque syndiqué, propagande individuelle, la plus fertile.

Le NORD estime que l'organisation de caisses de secours, d'entraide aux chômeurs, œuvres d'assistance peut nous faire connaître et aimer : la propagande par les services rendus.

Le Président souligne la réelle difficulté d'occuper très activement de tous ces organismes nouveaux ; cependant il y a lieu de féliciter et d'encourager sur le plan local les initiatives génératrices de chacun.

DARNET déclare que le Bureau Fédéral pourvoira à la réorganisation de la Commission Fédérale de Propagande.

Le Bureau Fédéral fera un effort au regard à la diffusion du Plan de la C.F.T.C. Cependant, il appartient à chaque syndiqué d'en être le propagandiste, d'étudier ce document, d'en parler, de le propager.

## Revue de la Presse

### Le communisme émancipateur ?

Du NORD SOCIAL (15-3-36) : Dans ces derniers temps, nos bons Communistes, se sont posés en vaillants chevaliers des droits du sexe féminin.

Brisons-lui ses chaînes d'esclavage, répétaient-ils à qui mieux mieux.

### L'effort social des grands réseaux

De la CHRONIQUE DES TRANSPORTS (25/2/36) :

En ce qui concerne la prévention des maladies, toute une série de mesures ont été prises. C'est ainsi que les Réseaux ont prévu des distributions de boissons chaudes, la fourniture de vêtements spéciaux de protection et l'établissement de foyers et wagons dortoirs pour le personnel.

Le Service médical est depuis longtemps organisé avec le plus grand soin.

De plus, certains Réseaux possèdent des Sanatoria. D'autres subventionnent divers établissements, notamment le Sanatorium des Cheminots, fondé par l'Union Nationale des Cheminots, où sont envoyés les Agents atteints de tuberculose. Signaux aussi la maison du repos créée à Enseigné par le Réseau du Midi.

Le régime soviétique aspire à ce que toute la population, tant hommes que femmes, participe au travail d'éducation économique. Cette tâche ne peut être menée à bien fin qu'à la condition qu'au sein de centaines, des millions et des millions de femmes prennent part à cette œuvre de construction.

En style clair, cela veut dire : la femme sera libérée quand, arrachée de son foyer, elle sera jetée dans l'usine et soumise, comme les hommes, au gigantesque cascavement soviétique.

Voilà une conception de plus qui nous sépare des admirateurs de Lénine ; nous, nous voulons éloigner la mère de l'usine ou du bureau et la rendre à son foyer, qui est sa vraie

BURTE

pour la parfaite tenue de ses livres et la sagesse de sa gestion.

Le rapport financier est ensuite adopté à l'unanimité.

### Diminution des garanties statutaires

LACASSAIGNE attire l'attention du Congrès sur la situation des "saisins fonctions", puis on en vient à l'emploi de plus en plus important d'auxiliaires et temporaires dans les divers services des Réseaux. Cet état de choses est d'abord l'immoral, car ces auxiliaires reçoivent des émoluments très bas qui ne peuvent leur permettre d'élever dignement une famille; ensuite, il porte gravement atteinte aux intérêts du Personnel commissionné. Le Congrès demande au Bureau Fédéral d'engager une action vigoureuse en vue de limiter l'emploi des temporaires aux cas généralement admis.

DELSERT

ayant fait remarquer que la plupart des Auxiliaires sont des mineurs, on en vient naturellement à examiner la situation qui est faite à ces derniers.

Ce chapitre a donné lieu à un large échange de vues auquel participeront notamment : DELSERT, LACASSAIGNE, BERTRAND, DUFOUR, qui se soucient l'intérêt tout particulier que le Congrès et notre Organisation portent à la situation de nos jeunes camarades de travail.

Le Bureau Fédéral s'emploiera de son mieux pour que le mouvement de reprise de nos jeunes camarades s'accentue et on peut espérer que les compressions ayant atteint leur extrême limite, il semble bien que le recrutement pourra être repris à peu près normalement sur tous les Réseaux.

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,

et examine les répercussions que peut avoir pour le mouvement syndical français la fusion des deux C.G.T. tient à rappeler la position prise par la C.F.T.C. et approuvée pleinement par tous les Syndicats de notre Fédération, à savoir :

Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

— proclame par conséquent sa volonté formelle de défendre la Liberté syndicale,



# Tribune Féminine

## COMMISSION FEMININE INTERRESEAUX

Réunion du 20 avril.

Présentes : Mme BERDIN, Mme TRICOIT, Mme LABSOLU, Mme CRENELET, Mme SCHAEFFER, Mme PALICE.

Un secours demandé par une dame employée du P. O. est accordé à l'unanimité.

Les questionnaires concernant les travaux de machines sont bien accueillis de nos collègues, les réponses commentent à nous parvenir.

La Kermesse organisée par la Commission aura lieu les 13 et 14 juin; il faut dès maintenant la préparer.

Des invitations pourront déjà être distribuées au Congrès Fédéral les 8, 9 et 10 mai.

Séance levée à 19 h. 30.

La secrétaire de séance : Y. PALICE.

**Réunion du 4 mai.**

Présentes : Mme BERDIN, Mme TRICOIT, Mme LEROY, Mme GRALLI, Mme SCHAEFFER, Mme LABSOLU, Mme THOMAS, Mme CRENELET, Mme PALICE, Mme MOUNIER.

Excuses : Mme BOUREL, Mme FORGET, Mme JUNG.

L'enquête sur les travaux de machines se poursuit; elle est loin de laisser indifférentes nos collègues dames; les réponses aux questionnaires affluent; certaines renferment des renseignements très intéressants.

Plusieurs d'entre nous feront leur possible pour assister à la Réunion Féminine Confédérale qui aura lieu, à Paris, le Samedi 30 mai.

Mme BERDIN va faire un rapport après avoir rassemblé et compilé toutes les réponses fournies par les dames employées des différents Réseaux.

L'idée d'une souscription au profit de la Commission Féminine Interréseaux est lancée.

Séance levée à 19 h. 20.

La secrétaire de séance : Y. PALICE.

## SYNDICAT FEMININ DU RESEAU ETAT

Assemblée générale du 30 mars

M. PAILLIEUX, qui devait présider cette réunion, a dû nous quitter très rapidement, parce que fatigué. Avant de partir, il a tenu, néanmoins, à nous dire tout l'intérêt que l'Union-Etat et la Fédération portent à notre mouvement féminin si vivant, et nous a encouragées à nous dévouer à l'action syndicale. Qu'il

trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

Mme L. BOUGNOUX nous présente le Rapport financier. Ce rapport, faisant ressortir la marche toujours croissante de nos effectifs et la bonne gestion de nos finances, fut adopté à l'unanimité.

Le Rapport moral nous fut présenté par Mme BOUREL, à qui incombe, depuis quelques mois, la charge du Syndicat féminin. Mme BERDIN étant de plus en plus absorbée par l'action générale.

Après s'être faite l'interprète de toutes, pour exprimer à Mme BERDIN notre reconnaissance pour son dévouement, Mme BOUREL passa rapidement en revue l'action menée par le Syndicat, au cours de l'année écoulée.

Elle narra l'action générale entreprise contre les décrets-lois, avec succès, notamment celle de la Commission Féminine Interréseaux, en ce qui concerne les Décrets-lois visant plus particulièrement le Personnel féminin. Elle nous signala également les améliorations obtenues grâce à cette action persévérente.

La Commission Féminine Confédérale, créée au cours de l'année 1935, en vue de défendre les intérêts féminins de toutes les professions, lance actuellement un questionnaire sur le travail aux machines et ses répercussions sur la santé des travailleuses. Nous sommes invitées à y répondre aussi largement que possible.

Notre Syndicat Féminin est représenté au Bureau Confédéral, au Bureau Fédéral, à l'Union-Etat, à la Commission Féminine Confédérale et à la Commission Féminine Interréseaux.

Le résultat de cette enquête sera préparé par le Bureau Confédéral, de la même manière que les rapports au Congrès fédéral doivent être remis vers le 20 avril au Secrétariat Fédéral.

Pour augmenter l'intérêt de notre journal, quelques concours vont être recherchés; différentes rubriques nouvelles seront ouvertes, notamment sur les Commissions techniques; les Unions de Réseau chercheront des correspondants à ce sujet.

Le Parlement vient de voter certaines mesures intéressant les Cheminots.

La Fédération n'a pu obtenir, malgré de nombreuses pressantes, d'autres modifications aux décrets-lois.

GARNIER proteste contre la limitation apportée aux majorations de pensions pour enfants. Un échange de vues s'institua sur ce sujet. On décide d'envoyer au Ministre une lettre demandant que les allocations d'accouchement ne soient pas comprises dans le total des sommes servant à déterminer le taux du prélevement.

A la suite d'une intervention de notre Fédération près de M. VALENSI, Député, celui-ci a fait une démarche au Ministère des Travaux Publics demandant la représentation du Personnel dans la Commission consultative de Coordination.

Le Bureau décide de transmettre au Ministère des Travaux Publics, ainsi qu'au Ministère du Travail, la lettre préparée par BONNAMY concernant la suppression des transports de marchandises le dimanche.

Nous avons ensuite un compte rendu du Congrès de l'Union-Etat, qui avait lieu la veille, à Nantes, et auquel assistaient quatre délégués du Syndicat Féminin.

La secrétaire de séance : Jeanne SALFIN.

remplir jusqu'au bout la mission qui lui avait été confiée par le Bureau fédéral, rend compte de la séance du Congrès P.-O. du samedi après-midi au cours de laquelle il a été fait un excellent travail d'organisation dans un cadre très accueillant et une atmosphère de travail calme et réfléchi.

## REUNION DU 24 MARS

Présentes : BURTE, Miles BERDIN, CRENELET, Mme LEROY, BONNEAU, DRACH, GARNIER, GILLET, GUYON, LABONNE, PAILLIEUX, DARNET.

Excuses : MONTALS, remplacé par Mme BRISARD; Mme TRICOIT.

Les membres du Bureau sont informés que des tracts sur l'Unité restent encore à leur disposition pour être distribués.

Le Bureau Confédéral a donné un avis favorable à l'admission des Syndicats de Cholet et de Mantes.

D'après un récent jugement de tribunal, il est confirmé que les employés, même auxiliaires ne peuvent pas être retenus sans préavis.

DARNET donne lecture de l'éditorial du "Cheminot de France" d'avril qui traite à la fusion des deux C.G.T. et qui est approuvé par le Bureau.

Il est rappelé que les rapports au Congrès fédéral doivent être remis vers le 20 avril au Secrétariat Fédéral.

Plusieurs membres du Bureau font connaître la situation de certaines Caisses de Retraites de Réseau, par suite des départs massifs d'agents.

DARNET donne lecture de la réponse du Ministre à la question posée par MECK, concernant les effectifs et les dépenses de personnel, il en résulte que :

1° La proportion des Auxiliaires par rapport aux Agents est en augmentation constante;

2° La moyenne de dépense par Agent est en forte diminution.

Une échange de vives s'engage entre les membres du Bureau au sujet de la décision prise par plusieurs Réseaux de répartir une partie du domaine privé des actionnaires.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, GARNIER fait savoir que les Unifiés ont fait paraître dans la "Tribune des Cheminots" un article où ils décrivent nettement le sens de notre tract sur l'Unité.

MONTALS donne le compte rendu de la réunion des jeunes du samedi 25 avril. Notre camarade GUENARD a été élu comme rapporteur de cette question au Congrès Fédéral.

Il est proposé de voter certaines mesures intéressant les Cheminots.

Cet intéressant et vivant Rapport est adopté à l'unanimité.

On procéde ensuite à la réélection des Conseillers sortants : Miles BALLETT, GREUILLET, RIGAUT et ROLAND sont réélus à l'unanimité. Le Bureau du Syndicat Féminin est également renommé. Mme CELLEURIER est élue Présidente, Mme BOUREL Secrétaire. Miles BOUGNOUX conservant les fonctions de Trésorière, dont elle s'est acquittée si bien.

Nous avons ensuite un compte rendu de la Fédération près de M. VALENSI, Député, celui-ci a fait une démarche au Ministère des Travaux Publics demandant la représentation du Personnel dans la Commission consultative de Coordination.

Le Bureau décide de transmettre au Ministère des Travaux Publics, ainsi qu'au Ministère du Travail, la lettre préparée par BONNAMY concernant la suppression des transports de marchandises le dimanche.

Au sujet des deux questionnaires envoyés par le Ministère du Travail sur les repos interruptifs de la journée de travail et sur le reclassement de la main-d'œuvre, la C.G.T. indique son point de vue. Le Bureau l'adopte dans ses grandes lignes et la Fédération s'en inspire dans sa réponse officielle.

La Confédération a envoyé également un questionnaire-équéte sur les Salaires minima. Une circulaire sera faite aux Unions de Réseau, afin d'avoir leur avis à ce sujet.

## REUNION DU 31 MARS

Présentes : MONTALS, Miles BERDIN, CRENELET, Mmes LEROY et TRICOIT, BONNEAU, BURTE, GARNIER, PAILLIEUX, DARNET.

Excuses : MONTALS, remplacé par Mme BRISARD.

Pour répondre à l'invitation de la Fédération des Syndicats chrétiens d'employés, DARNET est désigné pour représenter notre Fédération au banquet du Congrès annuel.

La réunion des militants de l'Actionnariat est fixée au dimanche 8 mars, à 9 h. 30.

Pour ce qui concerne cette question de l'Actionnariat, le bureau prévoit une réunion du Conseil juridique entre le 15 et le 25 mars.

Le 27 février, M. Pierre MAZE, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics, a reçu en audience une délégation de notre Bureau. Elle l'a entraîné à la question de la coordination de la situation des ex-minères, des méthodes d'examen de la vue, des délais d'avancement, des conséquences des décrets-lois, notamment sur le personnel féminin, des Ateliers de Tours. Des notes écrites ont été remises au Ministre. Notre délégation conserve une bonne impression de cette audience. M. P. MAZE a laissé entendre que le Gouvernement prendra probablement une décision prochaine au sujet de ces retraites.

Un récent décret a été pris en vue de l'étude de l'atténuation des mesures concernant les délais d'avancement.

Un autre décret vient de créer une commission d'études pour la coordination, où les usagers seront représentés.

DARNET donne connaissance d'un projet de programme législatif du Cartel chrétien des services publics. Le Bureau accepte ce programme.

Un ordre de service du réseau P. O. indique que des trains sont mis en marche avec un seul conducteur, le mécanicien remplaçant alors la charge de chef de train.

Le sujet, le Bureau regrette qu'il n'existe pas de Commission technique fédérale qui se saisit de ces questions.

Notre camarade BONNEAU est désigné pour étudier cette réglementation nouvelle.

Des questionnaires d'enquête ont été envoyés par le Ministère du Travail : l'un sur les repos interruptifs de la journée de travail, l'autre sur le reclassement de la main-d'œuvre. A défaut de commission technique, un certain nombre de camarades sont chargés de l'étude de ces questions.

Le Congrès d'unification des deux C. G. T. vient de s'ouvrir, à Toulouse. Un bréf exposé est fait sur les débats de la première journée de ce Congrès.

BURTE rend compte du Congrès de l'Union-Midi qui a eu lieu à Agen. Les assistantes étaient nombreuses et décidées à faire du bon travail.

GILLET fait partie du déces de ROUX, ancien Président du Groupe de Paris, grecs. La Fédération regrette la disparition de ce bon militant et enverra ses condoléances.

La réunion du Comité de rédaction, ainsi que celle de la Commission exécutive, est fixée au vendredi 6 mars.

## REUNION DU 10 MARS

Présentes : BURTE, Miles BERDIN, CRENELET, Mmes LEROY et TRICOIT, BONNEAU, BURTE, GARNIER, GILLET, GUYON, LABONNE, DRACH, DARNET.

Excuse : MONTALS, remplacé par Mme BRISARD.

Le Bureau aborde ensuite l'organisation du Congrès fédéral.

En ce qui concerne les décrets-lois, MECK indique dans une lettre à la Fédération qu'il n'a pu intervenir que d'une manière très brève sur la question des Retraites et il dit qu'il reprendra la question au début de la prochaine législature.

Au sujet des allocations familiales, l'Union-Etat transmet un dossier émanant du Syndicat de Laval, lequel concourt à la demande du droit d'option pour les Cheminots entre leur régime propre et celui des Fonctionnaires.

DARNET rappelle que les Unions de Réseau ont à répondre à une circulaire concernant les apprentis licenciés et la réduction de la main-d'œuvre, circulaire destinée à servir de base de réponse à une enquête faite par le Ministère du Travail, ainsi qu'un autre questionnaire sur les repos interruptifs de la journée de travail.

Le Bureau aborde ensuite l'organisation du Congrès fédéral.

Les membres de ce Bureau, ayant assisté aux réunions de ce Bureau, sont considérés d'office comme candidats, sauf avis contraire. Le membre désigné comme chargé d'exprimer les voix de notre Fédération votera au Comité National d'avril.

## REUNION DU 15 AVRIL

Présentes : MONTALS, Miles BERDIN, BRISARD, CRENELET, Mmes LE-

ROY et TRICOIT, DRACH, GILLET, GUYON, PAILLIEUX, DARNET.

Excuses : BURTE, BONNEAU, GARNIER.

Le prochain Comité Confédéral procédera à la réélection du Bureau Confédéral. Le nombre de représentants de chaque Fédération au sein de celui-ci n'est pas limité, notre Bureau décide de présenter, outre Miles BERDIN et GARNIER, membres sortants, une troisième candidature, celle d'OUUDIN ; DARNET est mandaté pour participer au vote au C.C.N.

DARNET fait ensuite un rapide exposé du Rapport moral pour notre Congrès du 10 mai, il en indique les différents points.

PAILLIEUX ayant demandé des précisions au sujet de la réunion des jeunes, on décide de faire une réunion préliminaire restreinte le samedi, soit 25 avril, à 18 h. 30, pour désigner un rapporteur.

La réunion plénière de la Commission des Jeunes se tiendra, lors du Congrès, le vendredi après-midi.

Il est rappelé que les rapports au Congrès fédéral doivent être remis vers le 20 avril au Secrétariat Fédéral.

Il est proposé de faire un rapide exposé du Rapport moral pour notre Congrès du 10 mai, il en indique les différents points.

PAILLIEUX ayant demandé des précisions au sujet de la réunion des jeunes, on décide de faire une réunion préliminaire restreinte le samedi, soit 25 avril, à 18 h. 30, pour désigner un rapporteur.

La réunion plénière de la Commission des Jeunes se tiendra, lors du Congrès, le vendredi après-midi.

Il est rappelé que les rapports au Congrès fédéral doivent être remis vers le 20 avril au Secrétariat Fédéral.

Il est proposé de faire un rapide exposé du Rapport moral pour notre Congrès du 10 mai, il en indique les différents points.

PAILLIEUX ayant demandé des précisions au sujet de la réunion des jeunes, on décide de faire une réunion préliminaire restreinte le samedi, soit 25 avril, à 18 h. 30, pour désigner un rapporteur.

La réunion plénière de la Commission des Jeunes se tiendra, lors du Congrès, le vendredi après-midi.

Il est rappelé que les rapports au Congrès fédéral doivent être remis vers le 20 avril au Secrétariat Fédéral.

Il est proposé de faire un rapide exposé du Rapport moral pour notre Congrès du 10 mai, il en indique les différents points.

PAILLIEUX ayant demandé des précisions au sujet de la réunion des jeunes, on décide de faire une réunion préliminaire restreinte le samedi, soit 25 avril, à 18 h. 30, pour désigner un rapporteur.



Le bureau pour 1936 est constitué comme suit :

Président : MARTIN Jean; Vice-Président : VARLOTEAU Charles; Trésorier : CHEZEUX Eugène; Secrétaire : BEAUBJAN Raymond; Secrétaire-Adjoint : FLAUDER Henri.

Receveur : LOUP André; Dépôt : ANDRE Augustin; Gare : BEAUEJAN R.; COMMEZP : S. E.; RODRY Augustin; Isolés : NICOLOUX Maurice.

Membres : DIDIER Alfred; ANDRE Marie; LHOET Gaston; MOUGENOT André.

Notre nouveau Président remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et l'assure de tout son dévouement.

Après examen de diverses questions, séance levée à 23 heures.

#### LONGWY

Réunion du 4 avril.

Séance ouverte à 20 h. 30 sous la Présidence de BOUBLÉ qui rend compte du Congrès de Réseau à Paris.

Le Secrétaire parle ensuite des ajustements de pourcentage des Décrets-Lois.

De nombreuses réclamations sont présentées.

Des diplômes d'honneur sont remis aux camarades BELISSENT, DUCHENE, MARIE, LETTRE, VAUTRIN.

Séance levée à 19 h. 45.

Le Secrétaire : R. BARRIER.

#### PONT-SAINT-VINCENT

Réunion du 19 avril.

Séance ouverte à 17 h. 15, sous la présidence de notre Président Régional, HACQUARD et des membres du bureau.

De nombreux camarades assistent à la réunion.

Compte rendu et lecture du Rapport du Congrès Est par notre camarade Trésorier CHAMBEY, qui a assisté à ce Congrès.

Remise par notre Président Régional d'un diplôme d'honneur au Secrétaire du Groupe. Ce dernier exprime sa satisfaction et continuera, comme par le passé, à faire son possible pour satisfaire tous les camarades du Groupe.

Séance levée à 19 heures.

Le Secrétaire : LEQUY.

#### TROYES

Réunion du 13 mars.

Séance ouverte à 18 h. 30.

Le camarade HANS fait un exposé de la situation actuelle et parle de la visite que nous a faite le président général M. Gaston BURTE, accompagné du camarade DRACH.

Des dispositions sont prises pour que notre Syndicat local reprendre rapidement son activité.

Pour cela, chacun paiera très régulièrement ses cotisations, répondra aux convocations qui lui seront adressées et prendra comme règle d'amener un nouvel adhérent dans le courant de l'année.

Nos militants feront un sérieux effort ; ils comptent sur la bonne volonté de chacun.

Le Bureau a été constitué comme suit : Secrétaire général : HANS Marius, 31, boulevard Blanqui, Troyes.

Secrétaire Exploitation : ANDRIOT Groupe Scolaire Paul-Bert,

Secrétaire Traction : MAHIEU Aimé, rue Bénard-Bolin, La Chapelle Saint-Luc.

Trésorier : JEANDEL Gabriel, 6, rue de l'Indépendance, Sainte-Savine.

Trésorier adjoint : HERTZOG Ocard, 97, avenue Galien, Sainte-Savine.

Secrétaire adjoint pour les questions d'Assurance Accidents, Mutualité Familiale, Actionnaire : BODIER Roger, Rue Trouvassot, Troyes.

Pour payer régulièrement vos cotisations dans les premiers jours de chaque mois, adressez-vous pour la Gare de Troyes à JEANDEL et MASSING, gare de Troyes; Preize à ANDRIOT, Dépôt à MAHIEU et HERTZOG, isolés à WEISS Emile.

A. MAHIEU.

VAIRES-TORCY.

A tous nos camarades cheminots.

Vous savez qu'à Brou, Avenue Jean-Jaurès, il y a, à votre disposition, la Coopérative des Cheminots.

Allez vous rendre compte des prix pratiqués, de la qualité de la marchandise offerte sans obligation de faire des achats et votre simple comparaison vis-à-vis du Commerce local suffira à vous éclairer.

Une autre pression n'est faite sur nos camarades Cheminots, mais leur cooperator, c'est être également syndicaliste. Le Conseil d'Administration laisse à chacun le soin, la bonne volonté d'adhérer et n'insiste pas non plus pour démontrer l'utilité d'une Coopération bien achalandée régulant les prix vis-à-vis du Commerce local.

Il résulte de ces réflexions que votre intérêt personnel est d'y adhérer. Plus il y aura de sociétaires, meilleures seront les conditions de vente.

Il se peut que certains détracteurs se plaignent, soit par maladresses, par ignorance ou défaut de justice; d'autres, par intérêt ou influence, à émettre contre la Coopération des opinions tendancieuses et défavorables. Que ces derniers prennent garde et restent très circumspect dans leurs jugements s'ils ne veulent s'attirer quelques désagréments.

A ceux là, nos amis sociaux, apposez votre confiance dans la nouvelle Gérance et le Conseil d'Administration actuel.

Continuez sans relâche votre action bienfaisante en faisant soucire aux isolés une adhésion (versement unique 100 fr., mensuel de 25 francs), rapportant 5/0 l'an et donnant plein droit, au prorata des achats, à la répartition des bénéfices.

La devise de la Coopérative est celle-ci : Tous pour chacun et chacun pour tous.

Cheminots, faites votre devoir.

Un Administrateur.

## Réseau Etat

### LE MOT DU SECRETAIRE

Mes chers camarades,

Voilà que vient de prendre fin la période des Congrès qui, chaque année, absorbe notre activité durant de longues semaines, de Février à Mai, et nous détourne ainsi, plus longtemps, que nous le voudrions, de notre grande besogne de propagande et de pénétration.

Maintenant, rendu tout entiers à notre tâche normale, nous allons reprendre l'action interrompue aux derniers jours de l'hiver.

Tout d'abord, dans nos Groupes, vont se tenir, des réunions générales au cours desquelles seront commentées par des militants locaux ou régionaux les directives arrêtées par les récents Congrès de Nantes et de Paris. La propagande, individuelle va reprendre, tenace, métodique, loyale surtout, guidée par un son constant de ne gagner à la Cause que des convaincus.

De leur côté, les Secrétaires de Secteur vont reprendre eux aussi, leur activité dans le vaste cadre de leurs régions respectives où ils auront à consolider et à élargir les positions acquises à la veille

des Congrès. Travail de longue haleine, nous le savons, mais combien important; travail d'organisation plus que jamais nécessaire au développement de notre mouvement social chrétien chez les Cheminots.

Enfin, les Membres du Bureau Etat, débarrassés de bien des préoccupations, vont pouvoir apporter à tout moment, aux militants de base, une aide efficace. En ce qui me concerne personnellement, je compte poursuivre durant tout cet été, la visite des Groupes commencée à mon entrée en fonctions l'été dernier.

Il faut donc que le mois de Juin marque un renouveau d'activité sur tout notre Réseau. Les adhésions reçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dépassent de beaucoup la moyenne habituelle, constatation fort encourageante et qui doit nous inciter tous à mieux faire dans les quelques semaines qui nous séparent de la période imprévisible des vacances.

\* \* \*

La situation est d'ailleurs claire sur le terrain "syndical". La réunification cégétiste est achevée, parachevée même après

## Réseau P.-O.

active propagande, surtout auprès des jeunes. Un échange de vues a lieu ensuite pour la formation d'une section.

Le secrétaire de séance : E. RESTOUS.

### ARGENTEUIL

Réunion du 9 mai.

Sous la grande rafale de trainards et de déserteurs dont les dernières Tribunes nous ont donné l'imposant résultat, une multitude de Cheminots restent encore inorganisés malgré l'Unité ou, le plus souvent, à cause d'elle. Cette multitude qui cherche sa voie et manifeste son indépendance à l'égard d'Amsterdam et de Moscou, doit normalement trouver chez nous la satisfaction de toutes ses aspirations. Sa conquête est une simple question de propagation : on nous connaît encore trop mal et souvent pas du tout !

A l'œuvre donc, mes chers camarades, tous, chacun dans sa sphère, dans son milieu et selon ses moyens. Dites-vous bien qu'en servant la Cause du Syndicalisme Chrétien, c'est celle du Syndicalisme tout court que vous servez et un meilleur avenir que vous préparez à la corporation.

Secrétaire général : André PAILLIEUX.

### CONCOURS

Un concours pour l'admissibilité à l'emploi d'Elève-Bureau du service des Gares des Chemins de Fer de l'Etat, aura lieu le 27 août 1936. Le nombre maximum des candidats qui pourront être admis, se répartissant sur les différents Arrondissements, est de 50.

Les candidats devront être âgés de plus de 15 ans et de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1937. La limite inférieure est abaissée à 14 ans en faveur des parents d'agents du Réseau.

Les deux ouvriers furent chaleureusement applaudis.

Le secrétaire adjoint.

**Sortie annuelle du 28 juin.**

Nous vous rappelons notre sortie familiale annuelle du dimanche 28 juin. Retenez bien cette date... et tous à Neuville-sur-Oise ce jour-là !

Les inscriptions seront reçues aux adresses suivantes :

A la permanence, 5, rue de la Liberté, les Dimanches de 8 à 11 heures et les Lundis de 20 à 21 heures;

Les autres jours de 18 à 20 heures, chez M. Berger, 14, rue de Rochefort et chez M. Lucet, 6, rue Gambetta.

Ne tardez pas à vous faire inscrire, les listes doivent être closes le 19 juin.

Le Bureau syndical.

### TRAPPES

Réunion du 29 avril.

Notre camarade FEURGARD, préside cette réunion où l'on entend un exposé du camarade PAVEE, Secrétaire du Secteur, sur les travaux du Congrès de l'Union Etat à Nantes.

Pour représenter le Syndicat de La Roche-sur-Yon au Congrès Fédéral, CAMPER est de nouveau désigné.

Divers renseignements sont ensuite donnés sur l'Assurance-Accidents et la Mutualité Familiale.

À l'issue de cette réunion, les assistants ont renouvelé leur confiance à l'Union Etat et à la Fédération et se sont engagés à faire une active propagande auprès de leurs camarades de travail pour faire connaître notre organisation.

Une permanence est installée, 7, rue de l'Etang, le Premier Samedi de chaque mois, de 20 à 21 heures.

Le secrétaire de séance.

### LE MANS

Réunion du 4 avril.

À cette réunion, présidée par le camarade BECAM, lecture est donnée du compte rendu du Congrès de Nantes, présenté par SOULARD, délégué du Syndicat, ainsi que l'exposé des revendications qui y furent étudiées.

MEANEU, Secrétaire du Secteur, retrace la physionomie de cette manifestation et insiste sur la nécessité d'intensifier tout particulièrement la propagande.

Pour terminer, des échanges de vues eurent lieu sur quelques revendications particulières aux camarades appartenant aux services de l'Exploitation et du Matériel.

La prochaine réunion a été fixée au Samedi 2 Mai.

Le Secrétaire : COURTOIS.

### Réunion du 2 mai.

Présidence du camarade BECAM.

Après la lecture de la correspondance reçue du siège, le camarade DURAND est désigné pour représenter le Syndicat du Mans au Congrès Fédéral, alors MENEAU, assistera également comme Conseiller Fédéral.

Après l'examen de quelques questions diverses particulières à certains Services ou à certaines catégories d'Agents, il est rappelé aux camarades qui veulent profiter des prix d'épargne pour les achats en commun de charbon, de passer leurs commandes d'urgence en même temps qu'ils doivent remettre leurs réquisitions de transport.

Il résulte de ces réflexions que votre intérêt personnel est d'y adhérer. Plus il y aura de sociétaires, meilleures seront les conditions de vente.

Il se peut que certains détracteurs se plaignent, soit par maladresses, par ignorance ou défaut de justice; d'autres, par intérêt ou influence, à émettre contre la Coopération des opinions tendancieuses et défavorables. Que ces derniers prennent garde et restent très circumspect dans leurs jugements s'ils ne veulent s'attirer quelques désagréments.

A ceux là, nos amis sociaux, apposez votre confiance dans la nouvelle Gérance et le Conseil d'Administration actuel.

Continuez sans relâche votre action bienfaisante en faisant soucire aux isolés une adhésion (versement unique 100 fr., mensuel de 25 francs), rapportant 5/0 l'an et donnant plein droit, au prorata des achats, à la répartition des bénéfices.

La devise de la Coopérative est celle-ci :

Tous pour chacun et chacun pour tous.

Cheminots, faites votre devoir.

Un Administrateur.

## Réseau Nord

### AMIENS-LONGUEAU

Réunion mensuelle du 12 mai.

### HELLEMES

Siège : 1, rue Faidherbe.

Fêtons nos amis retraités !

Le récent fait un exposé vivant des séances du Congrès Fédéral où notre groupe avait envoyé trois délégués. Puis il fit la lecture des voix qui furent adoptées par nos camarades R. HUMEZ, F. COUPEZ, P. SCOHY, F. LECAT sont allés offrir le fauteuil traditionnel à notre camarade Joseph DESMOUTIERS, de la Gare de Fives. D'autres camarades, A. HENNEBELLE, L. LELIEVRE, A. RIGOT, F. LECAT se rendaient à CY-SOING chez notre camarade Achille DELVALLEE, du Matériel Roullant d'Hellemes, afin de lui donner le fauteuil et il n'y en a pas deux sans trois, car nos camarades G. HEQUET et F. LECAT remettaient le fauteuil à Charles DELSAUT, de Gobrieux.

Le fauteuil traditionnel a également été remis à nos camarades retraités Louis HUGHE, du Dépôt de Fives, Georges VERMEULEN et André MALFESAN, de l'Atelier des Machines, à Hellemes. Longue retraite à nos dévoués camarades.

Nous leur souhaitons une longue retraite et leur adressons, nos plus vives félicitations.

**Réunion du 21 avril.**

Devant un auditoire de militants, notre camarade DESCALZALS, Trésorier du Syndicat de Limoges et délégué par la Région limousine, nous expose l'histoire de la C. F. T. C., sa propagande et son Plan. Il nous invite à l'action auprès de nos camarades et à leur recrutement. Nous lui faisons connaître que l'orientation actuelle de notre propagande s'effectue vers les parents des enfants des écoles libres, car nous les supposons, avant tout, chrétiens, et à ce titre, illogiques de ne pas adhérer au Syndicat Professionnel.

Plusieurs délégués sont désignés pour se rendre au Congrès Fédéral. Séance levée à 22 heures.

**Réseau Midi****BORDEAUX-MIDI****Réunion du 5 mai.**

Nous avons reçue deux adhésions. Nous avons désigné dix délégués pour nous représenter au Congrès Fédéral de Paris.

Deux fois s'est constitué le grand rassemblement populaire de toutes les forces syndicales existant dans les Chemins de fer. En 1923, pour l'Echelle mobile et les 1.800 francs. En 1925, contre les Décrets. En 1924, les Confédérés, en se réunissant sans motif avoué, ont brisé ce magnifique élément libérateur. En 1936, Unitaires et Confédérés réunis nous invitent à renoncer à notre Union pour réaliser notre Unité avec eux. Nous l'avons dit, nous le répétons. Partisans de la Collaboration des Classes et du Syndicalisme libre, nous ne pouvons pas vouloir d'une décevante Unité syndicale qui se fait notre assujettissement à une lutte et

à une dictature des classes que nous réprouvons. Mais nous sommes à l'entière disposition de toutes les formations syndicales pour combattre, d'où qu'elles viennent, toutes les atteintes à leur liberté syndicale comme à la nôtre, à leur droit, comme à notre droit de petits travailleurs des petites classes laborieuses au salaire minimum vital et familial.

Le 21 mai, nous aurons notre fête du travail. Des invitations par milliers ont été lancées dans toute la ville à tous les travailleurs.

Nous avons pris note de trois réclamations relatives à la durée excessive du travail dans certains services, aux déplacements et changements d'emploi d'officier, aux vêtements fournis par les Réseaux. Tous nos camarades anciens bénéficiaires de la 2<sup>e</sup> classe de voiture comme ex-élèves de bureau ou dames employées, pourront à nouveau jouir, sur leur demande, de la même faveur, quel que soit leur grade.

LAFOURCADE.

Trésorier Adjoint, sera plus spécialement chargé de l'Actionnariat.

À ce sujet, nous rappelons à tous les syndiqués les biensfaits de l'Actionnariat et engageons vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre un carnet, c'est leur intérêt personnel et une arme excellente, qui a déjà fait ses preuves, pour la défense de nos intérêts professionnels. Les plus petits versements sont acceptés.

Tous les receveurs qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de retourner complètement les listes qui leur ont été communiquées pour mise à jour.

A la dernière réunion de bureau, il a surtout été question des Sections Techniques.

Voici à ce sujet les noms et adresses des Secrétaires des différentes Sections existantes :

*Section féminine* — Mme GOURJON, Mme BONNET, 128 Rue Beaubourg, à Lyon. *Agents des Grèves* — MEUNIER, Georges, Chemin, 7, rue Collin, et Villeurbanne.

*Agents des Trains* — JAUSSAUD, Léon, Chef de Trains, 263, Rue Crémieux-la-Pape (Ain).

*Service du Matériel et Traction* — VERMOREL Anthelme, Ouvrier, 69, Boulevard de la Croix-Rousse, à Lyon.

*Service de la Voie* — PAISAUT, Pierre, Canonnier principal, à Crémieux-la-Pape (Ain).

*Services Centraux et Régionaux* — BISBARRE Joseph, Employé principal, 24, Impasse Brachet, à Lyon.

Les camarades ayant des réclamations à présenter sont priés de les faire parvenir à Secrétaire de la Section dont ils dépendent, lequel les fera suivre ensuite au Bureau du Syndicat avec ses observations.

**V<sup>e</sup> SECTEUR  
CLERMONT-FERRAND**

La Sortie familiale du Syndicat aura lieu le DIMANCHE 5 JUILLET à Vélo-Comté. Notre Commission des fêtes prépare un programme très intéressant qui vous connaîtrez par la voie du *Lièvre Syndical*. Retenez donc la date DIMANCHE 5 JUILLET à Vélo-Comté (gare) et venez nombreux des divers Syndicats de la Région.

Nous passerons ensemble une très agréable journée.

**MOULINS**  
**Réunion du 31 mars.**

Le secrétaire fait un compte rendu très détaillé du Congrès de Clermont.

Un appel pressant est adressé aux camarades en faveur de l'Actionnariat.

Dates des réunions mensuelles :

Le premier Mardi de chaque mois, salle réservée du Café du Cercle, Rue de Belcourt.

Secrétaire Permanent : 9, Rue Moncey.

Les bonnes et fermes résolutions sont prises et donneront des résultats.

DOLE

**Réunion du 2 mars.**

Désignation des délégués au Congrès du Réseau et étude des questions à l'ordre du jour de ce Congrès. Des réunions des Commissions techniques ont eu lieu pour servir à des dates différentes pour étudier des revendications concernant chaque service.

Venez nombreux et en famille de la région.

**VALLORBE**  
**Réunion du 17 février.**

Coucous de TIXIER, causerie sur l'humanisation des Décrets-Lois et l'Unité Syndicale. Le camarade BOURDOT est désigné comme délégué au Congrès de Réseau et FAIVRE comme receveur et chargé de la distribution des journaux.

LES SYNDICATS DES CONGRÉSSES, le Dimanche matin, visite de la Ville très intéressante : Basilique, vues superbes sur la ville et le Lac. L'après-midi, ascension du Mont Veyrier avec le téléphérique.

Le lundi, grande excursion en autocars. Voir programme spécial.

Pour les Familles des congressistes, le Dimanche matin, visite de la Ville très intéressante : Basilique, vues superbes sur la ville et le Lac. L'après-midi, ascension du Mont Veyrier avec le téléphérique.

Le lundi, grande excursion en autocars. Voir programme spécial.

Les demandes de congé syndical devront parvenir avant le 15 juin au camarade BES Clément, Secrétaire Général, 9, rue du Lycée, à Clermont-Ferrand.

Les adhésions pour chambres, repas, excursions, etc., sont à adresser AVANT le 15 juin, également au camarade VEYRAT-CHARVILLON Adolphe, à Pont-Neuf-sous-Alerry, par Annecy. N'attendez pas le dernier moment.

**A tous nos camarades de l'Union P.-L.-M. et des autres Unions.**

À l'occasion de la réunion trimestrielle du Conseil de l'Union qui se tiendra à Annecy, le DIMANCHE 28 JUIN, nos camarades du Syndicat d'Annecy, en accord avec le Bureau de l'Union P.-L.-M., organisent une excursion magnifique à un prix très intéressant.

Cette excursion, qui aura lieu le Lundi 29 JUIN, est ainsi prévue :

Départ d'Annecy en autocars le matin vers 7 heures. Itinéraire : Annecy-Thônes, le Col des Aravis, Mégève-Saint-Gervais, Chamonix. Montée à la mer de glace par le chemin de fer à crémaillère, nos camarades espèrent pouvoir nous faire profiter d'un prix environ 15 francs.

Ceux qui désiraient se rendre à Chamonix par le train et assister simplement au repas de midi (coût : 10 francs) devront demander leur permis pour Chamonix.

Après nos beaux voyages en Belgique et en Alsace, venez nombreux participer à cette excursion qui, en passant par les plus belles routes des Alpes, vous fera visiter les plus beaux centres touristiques de la Haute-Savoie. Faites connaître notre projet autour de vous.

La veille, c'est-à-dire le DIMANCHE 28 JUIN, nos camarades se mettront à votre disposition pour la visite de la Ville d'Annecy, très intéressante. L'après-midi, tour du lac en bateau à vapeur, ascension du Mont Veyrier par le téléphérique.

Bien entendu, vous pouvez indistinctement participer à l'une ou l'autre de ces deux journées ou à toutes les deux. A votre choix.

**H<sup>e</sup> SECTEUR  
NEVERS**

Réunion toujours suivie et intéressante où les questions d'actualités sont suivies et commentées.

Lecture du Rapport Mentreur sur l'Unité Syndicale, permet un retour sur le magnifique Congrès de Clermont et prépare le Congrès Fédéral pour lequel deux délégués sont désignés.

GIEN

Enverra deux délégués au Congrès Fédéral.

LE CREUSOT-MONTCHANIN

S'occupe de propagande et d'adhésions.

**H<sup>e</sup> SECTEUR  
BESANÇON**

Réunion mensuelle du 7 Avril.

Tout d'abord GOUDET donne un compte rendu très complet du Congrès de Clermont-Ferrand.

Ensuite COURBET, Secrétaire de

de route descendus à l'Atelier; des Magasins Généraux aux Autorails.

Séance levée à 22 h. 30.

**X<sup>e</sup> SECTEUR  
VEYNES**

Réunion du 25 mars.

Compte rendu du Congrès de Clermont-Ferrand.

Cet exposé, très précis, fait par notre camarade THOMATY, a été très apprécié.

Tous les changements suivants sont parus dans notre groupement :

Le camarade LUCET, Ajusteur, assure le travail du Trésorier en remplacement de notre ami BRUN.

Notre Secrétaire COLLET sera remplacé par le camarade BARTHELEMY.

Le Groupe enregistre plusieurs adhésions.

**OFFICE DES WAGONS**

Assemblée générale du 23 avril.

La séance est ouverte à 18 h. 15, sous la présidence de M. MONTALS.

La parole est donnée à Mme GRALLY. Après un exposé de l'action syndicale au cours de l'année, le Rapport nous engage à nous tenir au courant des efforts de ceux qui luttent pour nous défendre, afin de pouvoir répondre aux attaques malveillantes, mais non désintéressées de certains de nos détracteurs.

Mme MAILLY donne lecture du Rapport financier : la situation est excellente, la gestion est parfaite. Et les membres de la Commission de contrôle adressent leurs félicitations à la Trésorière.

Mme PARIEL rend compte de la situation de la Caisse d'Actionnariat, qui est des plus satisfaisantes.

Mme BRISARD nous fait part de la démission de l'ancienne Secrétaire.

Cette nouvelle est accueillie avec calme, et le mépris répondra seul à cette défection.

Quelques précisions sont données sur la transition de l'O.V.A. La nouvelle organisation des Services a été demandée par la Fédération, parmi diverses suggestions tendant à réaliser des économies d'ordre général. Toute personne examinant loyalement la question est obligé de reconnaître que ce regroupement s'impose. Si le Contrôle Commun a été désigné c'est parce que son immeuble peut abriter un Personnel plus nombreux qui n'en réunirait après la fusion des deux Services.

De ces changements, le petit Personnel a tout à gagner, car il trouvera meilleures des échelles moins engorgées et un champ bien plus large à l'avancement.

Une démarche a été faite dernièrement à la Direction des Chemins de Fer pour qu'il soit tenu compte des convenances du Personnel pour son transfert dans les Réseaux ou autres Organismes.

Le bureau est ainsi constitué :

*Secrétaire* : Mme BAUFFET ; *Trésorière adjointe* : Mme MAILLY ; *Trésorière adjointe* : Mme LE QUEREC ; *Membres* : Mmes et M. BOULANGER, DECHENE, FAUCHER, JANVIER, LABONNE, MONTEIL, MONTMORY, PARIEL, SERRES et TROSELAY. *Conseiller Fédéral* : Mme FAUCHER. *Conseiller suppléante* : Mme LABONNE. *Délégués pour le Congrès* : Mme PARIEL, Mme MONTMORY et Mme FAUCHER. *Actionnariat* : Mmes TROSELAY et PARIEL ; *Mutuelle* : Mme LABONNE, Mme DECHENE, *Commission Féminine* : Mme GRALLY et BOULANGER, *Commission de Contrôle* : Mmes LERONDILLE et DESART.

Les camarades DAGUENET et JOLET participeront comme délégués au Congrès de l'Union. Après un appel en faveur de la Mutualité Familiale, diverses questions d'organisation locale sont étudiées.

Que nos camarades des trains veulent bien régler leur cotisations à PROFFIT. Des félicitations sont adressées à VEY, nommé Brigadier de manœuvre à Languedoc, pour son avancement et le dévouement qu'il a apporté à la bonne marche du groupe.

Il sera remplacé dans ses fonctions de receveur par notre ami FARGEAT.

La séance est levée à 19 h. 20.

La Secrétaire de séance.

NAISSANCES

On nous fait part de la naissance : De Yvette GUILLOTIN, fille de notre camarade du Groupe de Romilly.

De Jean RACLOT, fils de notre camarade du Groupe de Romilly.

De Colette BOCAERT, fille de notre camarade Marcel et petite-fille de Gustave DEGORRE, Président du Syndicat de Lens-Avion.

De Christiane BRUYERE, fille de notre camarade du Syndicat de Nice.

De Yolande BECOT, fille de notre camarade du Syndicat de Lyon.

De Odette PARIAUD, fille de notre camarade du Syndicat de Paray-le-Monial.

De Anne-Maïs LACROIX, fille de notre camarade du Groupe de Givet.

De Cécile VIGREUX, fille de notre camarade du Groupe d'Épernay.

De Jean CROMBET, fils de notre camarade du Syndicat de Lens-Avion.

De Michel HAMEAU, fils de notre camarade du Syndicat de Lens-Avion.

De Christiane BRUYERE, fille de notre camarade du Syndicat de Nice.

De Yolande BECOT, fille de notre camarade du Syndicat de Lyon.

De Odette PARIAUD, fille de notre camarade du Syndicat de Paray-le-Monial.

De Claude DUPRE, quatrième enfant de notre camarade du Syndicat de Tarbes.

De la mère de notre camarade BES, Secrétaire Général de l'Union P.-L.-M.

De beau-père de notre camarade SEIGNOL, du Syndicat d'Oullins.

De la femme de notre camarade THOMEL, du Syndicat de Nice.

De frère de notre camarade ROUX, du Syndicat de Moulin.

De la fille de notre camarade COUDERÉ, du Syndicat de Paray-le-Monial.

De la belle-mère de notre camarade ROCHE, du Syndicat de Clermont-Ferrand.